



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE SOMME

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL N ° 3 - OCTOBRE 2013

SOMMAIRE

Préfecture de la Région Picardie

Secrétariat Général aux Affaires Régionales

Arrêté N °2013294-0008 - Arrêté de suppléance du Préfet de la Région Picardie	1
Arrêté N °2013303-0004 - Arrêté personnalités qualifiées CESER Picardie	3
Arrêté N °2013303-0005 - Arrêté nominatif CESER Picardie	5



PREFECTURE SOMME

Arrêté n °2013294-0008

**signé par
Préfet de la région Picardie**

le 21 Octobre 2013

**Préfecture de la Région Picardie
Secrétariat Général aux Affaires Régionales**

Arrêté de suppléance du Préfet de la Région
Picardie



PREFET DE LA REGION PICARDIE

Délégation de signature :
Suppléance du préfet de région Picardie

Le Préfet de la région Picardie
Officier de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'Ordre National du Mérite

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;

Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 modifiée relative aux libertés et responsabilités locales, notamment son article 132 ;

Vu le décret n°92-604 du 1er juillet 1992 modifié portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret n°97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret du 1er août 2012 nommant Monsieur Jean-François CORDET, préfet de la région Picardie, préfet de la Somme ;

Vu le décret du 25 juillet 2013 nommant Monsieur Hervé BOUCHAERT, préfet de l'Aisne ;

Considérant les absences concomitantes du préfet de région et du secrétaire général pour les affaires régionales du jeudi 31 octobre 2013, 8h00, au lundi 4 novembre 2013, 8h00 ;

Sur proposition du secrétaire général pour les affaires régionales ;

- A R R E T E -

Article 1^{er} : Monsieur Hervé BOUCHAERT, préfet de l'Aisne, est chargé d'exercer la suppléance du préfet de la région Picardie du jeudi 31 octobre 2013, 8h00, au lundi 4 novembre 2013, 8h00.

Article 2 : Le préfet de l'Aisne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Picardie et au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Aisne.

Amiens, le 21 octobre 2013

Jean-François CORDET



PREFECTURE SOMME

Arrêté n °2013303-0004

**signé par
Préfet de la région Picardie**

le 30 Octobre 2013

**Préfecture de la Région Picardie
Secrétariat Général aux Affaires Régionales**

Arrêté personnalités qualifiées CESER
Picardie



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA REGION PICARDIE

Secrétariat Général
pour les Affaires Régionales

Le Préfet de la Région Picardie
Préfet de la Somme
Officier de la Légion d'honneur
Commandeur de l'Ordre National du Mérite

Arrêté portant désignation des personnalités qualifiées composant le 4^{ème} collège du Conseil Économique, Social et Environnemental Régional de Picardie (2013-2019)

Vu le Code Général des collectivités territoriales notamment l'annexe XI, l'article L. 4134-2, les articles R 134-1 à R.4134-6 ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement des conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux ;

Vu le décret n° 2011-112 du 27 janvier 2011 relatif à la composition et au renouvellement des conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux ;

Vu l'arrêté préfectoral du 3 octobre 2013 fixant la liste des organismes représentés au Conseil Économique, Social et Environnemental Régional de Picardie (2013-2019) ;

Considérant la circulaire interministérielle NOR INT K 13 00197 C du 27 juin 2013 relative aux modalités de renouvellement des conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux, qui souligne notamment la nécessité de tendre vers la parité entre les hommes et les femmes et d'accroître la représentation des jeunes ;

Sur proposition du Secrétaire Général pour les Affaires Régionales ;

ARRETE

Article 1^{er} : Sont désignées au titre du 4^{ème} collège du Conseil Economique, Social et Environnemental Régional de Picardie 3 personnalités qualifiées qui en raison de leur qualité ou de leurs activités concourent au développement de la région :

- Mme Stéphanie DEPRAETERE
- M. Alex SEGHERS
- Mme Sibille WALLOIS

Article 2 : Le Secrétaire Général pour les Affaires Régionales est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au Président du Conseil Régional de Picardie, au Président du Conseil Economique, Social et Environnemental Régional de Picardie, aux Préfets des départements de l'Aisne et de l'Oise ainsi qu'au Secrétaire Général de la préfecture de la Somme, et publié au Recueil des Actes Administratifs de la préfecture de la région Picardie, préfecture de la Somme.

Fait à Amiens, le **30 OCT. 2013**

Le préfet de région


Jean-François CORDET



PREFECTURE SOMME

Arrêté n °2013303-0005

**signé par
Préfet de la région Picardie**

le 30 Octobre 2013

**Préfecture de la Région Picardie
Secrétariat Général aux Affaires Régionales**

Arrêté nominatif CESER Picardie



PREFET DE LA REGION PICARDIE

Secrétariat Général
pour les Affaires Régionales

Le Préfet de la Région Picardie
Préfet de la Somme
Officier de la Légion d'honneur
Commandeur de l'Ordre National du Mérite

**Arrêté fixant la composition nominative du Conseil Économique, Social et Environnemental
Régional de Picardie (2013-2019)**

Vu le Code Général des collectivités territoriales notamment l'annexe XI, l'article L. 4134-2, les articles R 134-1 à R.4134-6 ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement des conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux ;

Vu le décret n° 2011-112 du 27 janvier 2011 relatif à la composition et au renouvellement des conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux ;

Vu l'arrêté préfectoral du 3 octobre 2013 fixant la liste des organismes représentés au Conseil Économique, Social et Environnemental Régional de Picardie (2013-2019) ;

Vu l'arrêté préfectoral du 30 octobre 2013 portant désignation des personnalités qualifiées composant le 4ème collège du Conseil Économique, Social et Environnemental Régional de Picardie (2013-2019) ;

Vu les désignations proposées par les organismes, syndicats, associations notifiés au sein de chaque collège ;

Considérant la circulaire interministérielle NOR INT K 13 00197 C du 27 juin 2013 relative aux modalités de renouvellement des conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux, qui souligne notamment la nécessité de tendre vers la parité entre les hommes et les femmes et d'accroître la représentation des jeunes ;

Sur proposition du Secrétaire Général pour les Affaires Régionales ;

ARRETE :

Article 1^{er} : La composition nominative du Conseil économique, social et environnemental régional de Picardie est fixée comme suit :

I – Représentants des entreprises et activités professionnelles non salariées (25 sièges)

M. Laurent BARBELET Mme Aline DOYEN Mme Jacqueline FERRADINI M. Philippe MARILLAUD Mme Ginette PLATRIER	Désignés par le MEDEF Picardie en accord avec le Centre des Jeunes Dirigeants d'Entreprises
Mme Marie-Claire BERSON M. Bernard DESERABLE Mme Dany DOUDOUX BERZIN	Désignés par la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie de Région de la région Picardie (CCIR)
M. Alain BETHFORT M. Charles COLVEZ M. Zéphyrin LEGENDRE	Désignés par la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat (CRMA)
M. Sébastien HOREMANS Mme Geneviève SABBE	Désignés par l'Union Régionale de la Confédération Générale des Petites et Moyennes Entreprises (CGPME)
M. Jean-Michel SERRES M. Gonzague TOULEMONDE	Désignés par la Chambre Régionale d'Agriculture (CRA) et la Fédération Régionale de la Coopération Agricole de Picardie
Mme Stéphanie DOLIGEZ M. Hugues ROBITAILLE	Désignés par la Fédération Régionale des Syndicats d'Exploitants Agricoles et le Centre Régional des Jeunes Agriculteurs
Mme Marion DESSAUX M. Alain SUBTS	Désignés par la Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire (CRESS)
M. Loris MONTCLAIR	Désigné par la Fédération des Jeunes Chambres Economiques
M. Philippe VAVASSEUR	Désigné par accord entre le Groupe La Poste et EDF : mandat partagé en deux périodes de trois ans (EDF jusqu'au 31 octobre 2016 et La Poste jusqu'au 31 octobre 2019)
M. Serge CAMINE	Désigné par le Comité Régional des Banques
M. Roger POTAU	Désigné par l'Union Professionnelle Artisanale Picardie (UPA)
M. Jean-Yves CANNESON	Désigné par la Section régionale de l'Union Nationale des Associations de Professions Libérales (UNAPL)
M. Jean-Marie BERTELLI	Désigné pour représenter la Coordination Nationale des Indépendants (CNDI), la Fédération des Particuliers Employeurs (FEPEM)

II – Représentants des organisations syndicales de salariés représentatives (25 sièges)

Mme Céline BRIDOUX Mme Véronique DESCAMPS M. Thierry DURAND Mme Lysiane FERRIÈRE M. Guy FONTAINE M. Yannick LAUDEN Mme Murielle MULOT M. Laurent REGNIER	Désignés par le Comité Régional CGT de Picardie
M. Dominique BERNICHON Mme Céline BOLLE M. Jean-François BOURDON Mme Nathalie CAGNY M. Roger DEaubonne M. Bernard THULLIER	Désignés par l'Union Régionale CFDT de Picardie
Mme Denise BOULINGUEZ M. Gérald FROMAGER Mme Annie GOURIER M. Gérard LEROY M. Paul L'HÔTE	Désignés par l'Union Régionale des Syndicats FO de Picardie
M. Alain MELCUS Mme Myriam POIDEVIN	Désignés par l'Union Régionale CFTC de Picardie
M. Yves BONNARD	Désigné par l'Union Régionale CFE-CGC Picardie
M. Eric VAN STEENKISTE-DELESPIERRE	Désigné par l'Union Régionale de Picardie de l'UNSA
M. Lucien KLEIN	Désigné par la FSU Picardie
Mme Élodie KOHL	Désignée par l'Union Syndicale SOLIDAIRES Picardie

III – Représentants des organismes et associations qui participent à la vie collective de la région (25 sièges)

M. Alain STORCK M. Thierry MARBACH	Désignés pour représenter, du 1 ^{er} novembre 2013 au 31 octobre 2016, les établissements d'enseignement supérieur UPJV, UTC, l'association des ingénieurs et scientifiques de Picardie et, par accord majoritaire, l'IPLB, l'ESIEE, les organismes de recherche INRA et INERIS
M. Laurent GAVORY M. Jean-Paul LESCOUTRE	Désignés pour représenter l'association Picardie Nature, le Conservatoire d'espaces naturels de Picardie, l'Union régionale des centres d'Initiatives pour l'environnement de la Picardie, la Société Linnéenne Nord-Picardie, le Collège des Associations des Maisons Paysannes de l'Aisne, de l'Oise et de la Somme, le Groupement Régional d'Animation et d'Information à la Nature et à l'Environnement (GRAINE), l'association « Le Rôle des Genêts »

Mme Audrey LEBRUN M. Thierry MALFAIT	Désignés par le Comité Régional des Associations de Jeunesse et d'Éducation Populaire (CRAJEP) et les mouvements de jeunesse
M. Michel LEROY	Désigné par l'Union Régionale des Associations Familiales (URAF)
M. Jacques GAVOIS	Désigné pour représenter les Caisses Primaires d'Assurance Maladie (CPAM) de l'Aisne, l'Oise et la Somme
Mme Sylvie LEFEBVRE	Désignée par concertation entre l'Association des Caisses de Mutualité Sociale Agricole (MSA) et le Régime social des indépendants (RSI)
M. Etienne DUVAL	Désigné par la Fédération Hospitalière de la Région Picardie
M. Robert GUERLIN	Désigné par la Fédération Régionale de Générations Mouvement Les Aînés Ruraux
M. Jacques VEZIER	Désigné par l'Union Régionale Interfédérale des Organismes Privés, Sanitaires et Sociaux (URIOPSS)
M. Dominique CARPENTIER	Désigné par le Groupement Régional d'Insertion par l'Économique en Picardie (GRIEP)
Mme Nathalie CHAPITRE	Désignée par la Fédération des Conseils de Parents d'Élèves (FCPE)
M. Eric ROUCHAUD	Désigné par la Maison de la Culture d'Amiens et le réseau des Scènes conventionnées
M. Daniel PIPART	Désigné par le Comité Régional Olympique et Sportif (CROS)
M. Hubert BALEDENT	Désigné par la Fédération Régionale des offices de tourisme et des syndicats d'initiatives
M. Jacques BRENOT	Désigné pour représenter l'Union Régionale de l'Habitat (URH) et l'Union Régionale de la Propriété Immobilière (UNPI Picardie)
Mme Michèle BARRERE	Désignée pour représenter, par accord du 1er novembre 2013 au 31 octobre 2016, l'Union Départementale de la Confédération Syndicale des Familles de l'Aisne, Fédération Départementale des Familles Rurales de l'Aisne, l'Union Fédérale des Consommateurs « que choisir » de l'Oise, Consommation, Logement et Cadre de vie de l'Oise, l'Association Familiale Intercommunale de Beauvais, l'Association CYPRES de la Somme, l'Union Fédérale des Consommateurs « que choisir » de la Somme, la Fédération de la Somme CNL (Confédération Nationale du Logement) et la délégation Picardie de la Fédération nationale des associations d'usagers des transports
Mme Marie-Françoise AUTRAN	Désignée par l'Union Régionale des Centres d'Information des Droits des Femmes

M. Yann JOSEAU	Désigné par la Conférence Permanente des Coordinations Associatives (CPCA)
M. Guy LACHEREZ	Désigné par concertation entre les Fédérations Départementales de l'Aisne, de l'Oise et de la Somme pour la Pêche et la Protection Aquatique, et la Fédération régionale de la chasse de Picardie
Mme Ségolène MENSUELLE	Désignée pour représenter l'Union Nationale des Etudiants de France (UNEF), la Fédération des Associations Générales Etudiantes (FAGE)
Personnalités qualifiées désignées par le préfet de région en raison de leur compétence en matière d'environnement et de développement durable	
Mme Marie DELEFORTRIE M. Yves BUTEL	

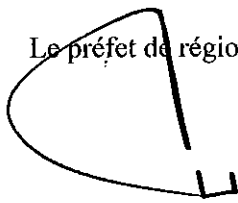
IV – Personnalités qui en raison de leur qualité ou de leurs activités concourent au développement de la Région (3 sièges)

Mme Stéphanie DEPRAETERE M. Alex SEGHERS Mme Sibille WALLOIS	Désignés par arrêté préfectoral
--	---------------------------------

Article 2 : Le Secrétaire Général pour les Affaires Régionales est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au Président du Conseil Régional de Picardie, au Président du Conseil Economique, Social et Environnemental Régional de Picardie, aux Préfets des départements de l'Aisne et de l'Oise ainsi qu'au Secrétaire Général de la préfecture de la Somme, et publié au Recueil des Actes Administratifs de la préfecture de la Région Picardie, préfecture de la Somme.

Fait à Amiens, le **30 OCT. 2013**

Le préfet de région



Jean-François CORDET